

# Des services régionaux de soutien et d'expertise pour les élèves?

## De quoi s'agit-il? Qui peut bénéficier de leurs services? Comment en profiter?

Par Lyne Gingras

La Politique de l'adaptation scolaire (1999) « *Une école adaptée à tous ses élèves* » préconise que l'organisation des services éducatifs se mette au service de l'élève et qu'elle soit basée sur une approche individualisée de réponse à ses besoins et à ses capacités. Elle fournit des balises pour guider et soutenir le milieu scolaire dans ses interventions visant la réussite des élèves handicapés ou en difficulté. Cette réussite sur les plans de l'instruction, de la socialisation et de la qualification se traduit différemment selon les capacités et les besoins de chacun. La mise en œuvre des services régionaux de soutien et d'expertise se fait dans une optique d'accompagnement des commissions scolaires afin que celles-ci développent l'expertise requise pour la prestation des services aux élèves handicapés ou en difficulté, notamment dans une perspective de maintien en classe ordinaire.

Cet article a pour but d'apporter quelques éléments de réponse à ces questions. Un petit historique permettra de savoir que ces services sont offerts par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, depuis plus de 20 ans, et ce, dans toutes les régions du Québec. Cependant, pour la clientèle des élèves ayant un trouble envahissant du développement (TED), les services ont été mis en place seulement en 1996.

---

### À propos de l'auteure

Lyne Gingras

Direction de l'adaptation scolaire  
Ministère de l'Éducation,  
du Loisir et du Sport